

Trajet - Certified Compliance Officer

Module 3: Règles de conduite applicables aux produits bancaires traditionnels

Finalités didactiques

Sujets	Finalités
Règles de conduite applicables aux produits bancaires traditionnel	Toute personne qui est dans l'obligation de prouver ses connaissances professionnelles: Ce module reprendra les règles de conduite (« conduct of business rules »), en mettant l'accent sur les obligations de communication d'informations (autres que celles qui sont spécifiquement liées aux produits ou à la publicité), que les entreprises réglementées doivent respecter lorsqu'elles fournissent des services en matière de comptes d'épargne et autres dépôts, de crédits, de services de paiement et de planification financière. Il abordera également les règles relatives aux pratiques commerciales déloyales, qui s'appliquent généralement lorsque des entreprises réglementées fournissent des services à leurs clients.